

I- **RENFORCER L'ACTION PUBLIQUE POUR LUTTER CONTRE LE SEXISME – Françoise VOUILLOT**

Notre constat est alarmant : le sexisme – sous toutes ses formes – est massif ; il a un impact majeur sur les femmes, mais il fait encore l'objet d'une grande tolérance.

Nous l'avons vu le sexisme est très présent dans la publicité, dans l'humour « à la française », dans les injures les plus communes. Il amène les femmes à modifier leurs déplacements, il est source de discrimination pour l'accès à un emploi ou à une promotion, le sexisme entrave la sécurité des adolescentes et des femmes sur les réseaux sociaux, le sexisme est la colonne vertébrale de tout le *continuum* des violences faites aux femmes. On dit souvent que tel ou tel est « un peu sexiste » parce qu'il raconte des blagues « lourdes ». On dit moins souvent que le sexisme...tue.

La loi nous confie la mission inédite de dresser un état des lieux du sexisme. Cet état des lieux nous oblige à tirer la sonnette d'alarme et à appeler à une véritable prise de conscience, des pouvoirs publics, d'une part, et de la société dans son ensemble, d'autre part.

Vous l'aurez compris, ce rapport est encore en cours d'élaboration, nos études sur l'humour et les injures ne sont pas encore finalisées. Il nous semble néanmoins important de contribuer à la recommandation que vous êtes en train d'élaborer, et de partager quelques pistes de propositions.

Ce sont des pistes. Elles doivent bien sûr être retravaillées, avec les ministères et interlocuteurs concernés, et nous ne manquerons de vous faire part à la version finalisée de ce rapport.

Nous appelons à un plan ambitieux contre le sexisme, décliné autour de 3 axes :

- I. Prévenir le sexisme
- II. Aider le signalement et accompagner les victimes
- III. Mieux condamner

1. Prévenir le sexisme

a- une nécessaire éducation à l'égalité dès le plus jeune âge

via notamment :

- un brevet contre le sexisme sur le modèle du brevet de sécurité routière
- le renforcement des moyens des associations qui animent des séances de sensibilisation auprès des jeunes
- une charte dans les écoles ?
- éducation à l'égalité / éducation à la sexualité

b- la mobilisation du grand public, au travers de :

- campagnes de communication de grande ampleur à intervalles réguliers
- une journée nationale de lutte contre le sexisme : une première a été organisée le 25 janvier dernier par un collectif d'organisations publiques et d'associations dont le HCE fait partie, elle pourrait être portée au niveau Gouvernementale)
- pour valoriser la mémoire de la lutte contre le sexisme : la création d'un musée national de l'histoire des droits des femmes
- l'exemplarité de l'action publique en matière de sexisme ; communication sans stéréotype de sexe, formation des cadres et des élu.e.s

2. Aider le signalement et accompagner les victimes

- **informer les femmes sur leurs droits** (y compris au travail)
- **faciliter le signalement des actes sexistes en premier lieu via les plaintes dans les commissariats de police et de gendarmerie**

- et, de manière complémentaire, des recours alternatifs :

Toutes les procédures de signalement internes (universités, entreprises, assemblées nationales, partis politiques, ect.)

Et toutes les plateformes de signalements (DDD, CSA, Pharos, plateformes Facebook/Twitter/Youtube, ect.)

Sur ce dernier point, je ne rentrerai pas plus dans le détail que ne l'a fait Margaux Collet précédemment, mais nous constatons que, au-delà du manque d'information des femmes, les plateformes de signalement, non plus, ne leur facilitent pas les choses. Je m'appuierai sur un exemple, issu d'un rapport que le HCE a remis le 7 février dernier au Secrétaire d'Etat chargé du numérique, Mounir MAHJOUBI, concernant les violences faites aux femmes en ligne.

Le HCE a réalisé un testing et signalé près de 600 contenus à caractère sexiste sur Facebook, Twitter et Youtube (injures, menaces de viols, incitation à la haine, ...). Notre constat est sans appel : seuls 8% des contenus ont été supprimés.

Ce qui nous a frappé lorsque nous avons regardé de près l'action des réseaux sociaux contre les discours de haine, et même la politique publique de lutte contre ces discours, c'est que des actions sont conduites contre la haine raciste, antisémite, et homophobe. C'est évidemment une très bonne chose.

Ce retard sur la prise en compte du sexisme est assez récurrent. C'est aussi le cas dans la loi Française. C'est pourquoi nous demandons que le sexisme ne soit pas oublié, et qu'il soit pleinement intégré dans les actions contre les discours haineux en ligne.

En matière de signalement : nous avons aussi constaté lors de notre testing que les formulaires de signalement proposés par les plateformes sont complexes et qu'il est souvent difficile de qualifier le contenu jugé sexiste et de le faire entrer dans les catégories proposés par les réseaux. Et donc nous appelons les réseaux à améliorer leurs formulaires de signalement.

- soutenir financièrement les associations qui accompagnent les victimes Vous avez sans doute eu connaissance que plusieurs associations françaises ont tiré la sonnette d'alarme, voire fermé leur permanence téléphonique face à l'afflux de demandes d'accompagnement suite à l'affaire Weinstein et le mouvement #MeToo (AVFT).

3. Mieux condamner / sanctionner

- socialement : donner des clés à chacun (traitement médiatique ? voir Avis viol)

- juridiquement : après avoir rappelé l'inscription progressive dans le droit du sexisme, des décennies de retard après celle du racisme, nous sommes en train d'étudier si le droit doit encore être renforcé sur cette question (reconnaissance du féminicide ? allongement des délits de presse, notamment pour ce qui concerne les violences faites aux femmes en ligne ? permettre les actions de groupe en matière de sexisme ?, ...).

Nous sommes en train de nous y pencher.

Pour mieux condamner, cela implique d'avoir une meilleure connaissance, et une meilleure reconnaissance du phénomène : il nous faut mieux connaître la prévalence de toutes les manifestations du sexisme (via des enquêtes ou des testings en matière d'orientation et d'emploi par exemple), mais aussi avoir des données régulières et très précises des recours et des condamnations (par les instances de régulation de type CSA, et par le ministère de l'intérieur et de la justice).

Enfin, et cela constituera un axe transversal : la formation est, pour nous, un enjeu majeur de la lutte contre le sexisme.

D'autres pistes un peu en vrac :

- mieux prendre en compte l'intersectionnalité du sexisme et du racisme par exemple
- encourager et valoriser les recherches sur cette question